Conseil des droits de l’homme

26e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Lituanie**

Genève, le 2 novembre 2016

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation de la Lituanie et la remercie pour sa présentation.

La Suisse félicite la Lituanie pour son rapport et salue son attitude ouverte et constructive au sein des enceintes multilatérales. Elle salue les progrès réalisés en matière de promotion des droits des femmes, et notamment son Programme national pour l’égalité des chances des femmes et des hommes 2015-2021.

La Suisse reste particulièrement préoccupée par les rapports faisant état de pratiques et discours discriminatoires fondées sur l’orientation sexuelle ou de l’identité de genre. Malgré les recommandations que la Lituanie avait reçues sur le sujet lors du premier cycle de l’EPU, il ne semble pas y avoir d’amélioration. Au contraire. La loi sur la protection des mineurs contre l’effet préjudiciable de l’information publique et ses restrictions vis-à-vis d’autres modèles familiaux continue d’encourager indirectement le discours de haine homophobe et transphobe. C’est pourquoi, **la Suisse recommande à la Lituanie de réviser la loi sur la protection des mineurs contre l’effet préjudiciable de l’information publique, de façon à ce qu’elle ne puisse pas être interprétée pour empêcher la réalisation d’activités de sensibilisation sur les questions d’orientation sexuelle et d’identité de genre.**

Je vous remercie.